

RAPPORT D'ACTIVITÉ SAEMO 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	3
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	10
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	10
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	15
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	25
3.4. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	27
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE	28
VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS	29
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	29
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	30
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE	32
5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	32
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	33
RESSOURCES HUMAINES	34
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	34
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	35
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	36
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	36
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	37
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	40
ELEMENTS FINANCIERS	42
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	42
2. INVESTISSEMENTS	50

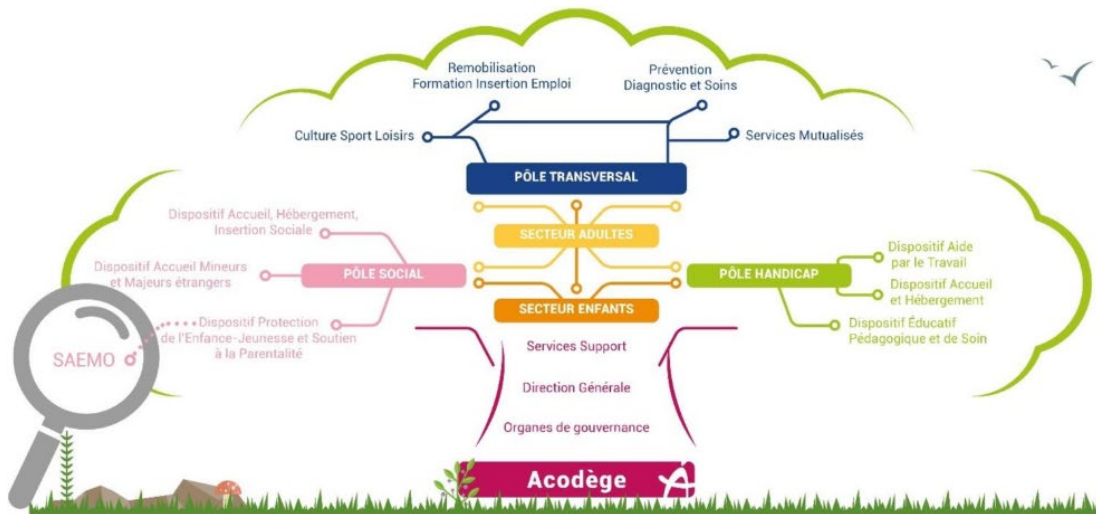
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

I.I. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION



Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT



Nom du Service	SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
Nom du Directeur	Antoine CHAUVEL
Mode de financement	Conseil Départemental Côte-d'Or
Adresse administrative	19 rue Jean-Baptiste Baudin - 21000 DIJON
Adresse antenne	3B rue de la Fauverge - 21500 MONTBARD
Adresse e-mail	aemo@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00356
N° FINESS	210985180
Date d'arrêté de création	01/01/1961
Date de la dernière autorisation	30/11/1998
Date de la dernière évaluation externe	2015
Dates du projet d'établissement	2024
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	365
Capacité de l'établissement ou du service	842
Effectif salariés au 31.12.2024	52
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	1 121

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (SAEMO) est intégré au sein du Pôle social de l'Acodège, sur le dispositif Enfance jeunesse - Protection de l'enfance-jeunesse et soutien à la parentalité.

Jusqu'au 28 octobre 2025, le SAEMO de l'Acodège exerçait deux types de mesures :

- **D'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)**, mesure éducative contrainte ordonnée par le Juge des Enfants. Elle concerne les enfants en danger au titre de l'article 375 du Code Civil et dont « la santé, la sécurité, la moralité, les conditions d'éducation, de son développement physique, affectif, intellectuel ou social sont gravement compromis ». Pour autant, il s'agit pour les professionnels de recueillir autant que possible l'adhésion des parents dans le but de mettre en œuvre un accompagnement éducatif, une action globale dans le milieu habituel de vie des mineurs concernés, à travers diverses interventions socio-éducatives et de soins.
- Depuis 2020 et jusqu'au 28 octobre 2025, le SAEMO de l'Acodège exerçait des mesures **d'Aide Educative à Domicile (AED)**, consécutives à des mesures d'AEMO, afin de favoriser la déjudiciarisation des accompagnements éducatifs, comme souhaité par le législateur.

Nos organisations ont été amenées à évoluer en lien avec :

- La loi de février 2022 et l'inscription juridique de l'AEMO Renforcée,
- L'avis de la Première chambre civile de la Cour de cassation du 14 février 2024,
- L'arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2024 confirmant l'absence de fondement juridique de la mesure de Placement A Domicile (PAD),
- Le fait que les services amenés à exécuter des mesures d'AEMO doivent être conjointement autorisés par le Président du Conseil départemental et le représentant de l'Etat, à savoir le préfet.

Aussi, le Conseil départemental de la Côte-d'Or a souhaité une transformation de l'offre d'intervention en milieu ouvert, réflexion initiée dès mars 2024 avec les différentes associations habilitées du territoire.

A la suite de temps de travail inter-associatifs, de concertations avec les Juges des enfants, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Préfecture, les arrêtés sont entrés en vigueur le 28 octobre 2025.

Depuis, l'Acodège n'est plus la seule association habilitée à conduire des mesures en milieu ouvert judiciaires et/ou administratives (AEMO, AEMO-R et d'AED-R) sur le territoire côte-d'orien. Les opérateurs habilités du département sont également sollicités dans un souci de territorialisation des actions menées par les services de milieu ouvert.

Le SAEMO de l'Acodège est amené à intervenir sur l'ensemble du territoire, à l'exception du bassin beauinois. Deux opérateurs sont désignés sur chaque territoire (en fonction des Agences Solidarité Côte-d'Or - ASCO) :

- MONTBARD : Acodège et Via Ferrata,
- BEAUNE : PEPCBFC et EHCO/ABPE,
- GENLIS : Acodège et AAJIR/AMEJA,
- DIJON : Acodège et AAJIR/AMEJA,
- TALANT/CHENOVE : Acodège et PEPCBFC.

Le nouveau cadre d'intervention du service va ainsi se définir de la façon suivante :

- Un axe d'intervention DIJON et grande agglomération – ASCO MONTBARD,
- Un axe d'intervention DIJON et grande agglomération – ASCO GENLIS.



L'objectif cible en termes de volumes et répartition des suivis de cette réorganisation est le suivant :

- 520 mineurs accompagnés dans le cadre d'AEMO simples (au lieu de 842),
- 165 mineurs accompagnés dans le cadre d'AEMO et AED renforcées (au lieu de 73).

Dans cette nouvelle configuration, le SAEMO de l'Acodège n'exercera plus de mesures d'AED, mais sera amenée à accompagner des mesures :

- **D'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO-R)** qui se caractérise par un rythme soutenu des interventions sur un temps, dans la mesure du possible, plus réduit que l'AEMO simple afin de se donner les moyens de travailler dans le fond la problématique mettant le mineur en danger, tout en veillant au respect des libertés individuelles.
- **D'Aide Educative à Domicile Renforcée (AEDR)** : L'objectif est de poursuivre et de conforter l'action éducative dans un souci de fluidité lorsque le changement de référent éducatif, dans le cadre de la contractualisation du suivi, est évalué comme un frein à la poursuite de l'accompagnement. La collaboration des représentants de l'autorité parentale est alors indispensable afin de maintenir aide et soutien dans l'exercice de leur parentalité.

Les attentes d'une mesure éducative en milieu ouvert consistent, en respectant la décision judiciaire ou le contrat passé avec le Conseil départemental :

De s'assurer de la protection de l'enfant et de son bon développement,
D'associer autant que possible les parents au projet d'intervention,
De les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions parentales,
De rendre compte régulièrement au Magistrat ou au cadre du Conseil Départemental.

Des objectifs sont fixés :

- En direction du mineur :
 - Neutralisation du danger qui a été préalablement repéré et qualifié,
 - Développement de ses compétences,
 - Compréhension par l'enfant de sa situation, de son histoire personnelle et familiale,
 - Construction de son individualité et réappropriation de sa place d'enfant,
 - Identification des ressources extérieures.
- En direction des titulaires de l'autorité parentale :
 - Renforcement des compétences parentales,
 - Conscientisation de la nécessité pour les parents de distinguer et dissocier le plan conjugal du plan parental,
 - Incitation à une meilleure communication interne à la famille,
 - Accès à l'analyse de leurs difficultés éducatives et à leurs conséquences sur les enfants.

Ainsi, la mission du SAEMO est de favoriser une dynamique de changement nécessaire et attendue afin d'envisager, quand les conditions sont réunies, la déjudiciarisation du suivi voire son non-renouvellement. Pour ce faire, l'équipe de professionnels s'appuie sur les compétences des parents et des enfants selon les modalités suivantes :

- ✓ Visites au domicile des parents (VAD),
- ✓ Entretiens au service,
- ✓ Entretiens ou examens avec le psychologue du service si un besoin est repéré en synthèse pluridisciplinaire,
- ✓ Activités individuelles ou collectives,
- ✓ Liens avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et du mineur
- ✓ (Synthèses, commissions techniques...),
- ✓ Accompagnement des familles vers le droit commun.
- ✓ Le service s'est ainsi doté de compétences permettant une diversification de ses modes d'intervention, à savoir :
- ✓ Temps de psychologues,
- ✓ Une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale - TISF,
- ✓ Deux médiatrices familiales,
- ✓ Une Infirmière Puéricultrice Diplômée d'État – IPDE.

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES



Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF		ADMISSIONS		SORTIES ANNEE	
	PRESENT N-1		ENTREES N		N	
	H	F	H	F	H	F
de 0 à 1 an	11	14	18	11	12	2
de 2 à 3 ans	25	15	15	15	17	8
de 4 à 5 ans	38	30	22	13	26	15
de 6 à 7 ans	48	45	22	20	25	22
de 8 à 9 ans	55	56	27	25	31	32
de 10 à 11 ans	63	41	18	20	37	28
de 12 à 13 ans	59	47	28	27	39	31
de 14 à 15 ans	48	44	40	35	34	30
de 16 à 19 ans	34	46	26	20	41	45
TOTAL / SEXE	381	338	216	186	262	213
Total H/F	719		402		475	

Commentaires

Plus de 1120 mineurs ont été accompagnés en 2025, donnée en baisse comparée l'année passée, mais s'expliquant par des constats déjà identifiés en 2024 :

- Des difficultés prégnantes de recrutement de professionnels sur des absences pour maladie amenées à se renouveler sur des temps courts,

- Une augmentation des congés maternité liée à un rajeunissement de nos équipes éducatives,
- Un manque certain d'attractivité de nos métiers tant salarial que sociologique en lien avec les difficultés économiques et sociales grandissantes de la population.

Pour autant, avec un taux de rotation de 61%, quasiment identique à celui de 2024, l'activité du service est restée soutenue. A ce constat s'ajoute une liste d'attente structurelle sur le service qui était, avant la transformation de l'offre fin 2025, de 187 mineurs. Le SAEMO était ainsi désigné par les Magistrats pour accompagner plus de 830 mineurs.

Le début de la mise en œuvre de la répartition des mesures sur les autres opérateurs a ramené la liste d'attente à 107 mineurs, pour un total de 750 pour lesquels une AEMO était instaurée fin 2025.

La répartition entre les différentes tranches d'âge reste similaire à celle constatée ces dernières années.

La tranche d'âge des 8-15 ans représente 54 % des admissions en 2025.

Les 4-15 restent majoritairement accompagnés par le SAEMO (77% des mineurs suivis en 2025). Cette tranche d'âge correspond à l'obligation scolaire des mineurs et au regard porté par l'Éducation Nationale sur leur situation conduisant, entre autres, à la rédaction d'Informations Préoccupantes.

La petite enfance (0-3 ans) reste une activité constante, avec, comme en 2024, un peu plus de 14% des admissions cette année. L'intervention de l'infirmière puéricultrice diplômée d'état du service prend une dimension importante grâce à ses diagnostics et ses liens avec les partenaires de la petite enfance (PMI, CHU...). Un important travail de soutien à la parentalité est également mené, en collaboration avec la TISF du service.

Avec un peu plus de 11% des admissions, les plus de 16 ans sont davantage représentés (8% en 2024).

Liste d'attente

LISTE D'ATTENTE au 31.12.2025	
NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
106	4 mois

Commentaires

La problématique de la liste d'attente, déjà évoquée ci-dessus, reste une source de préoccupations pour l'équipe d'encadrement du service (chefs de service, direction) qui en a la responsabilité et représente une charge de travail effective, non prise en compte dans l'activité du service. Les sollicitations sont pourtant quotidiennes et nous veillons à prioriser les besoins de soutien. Une fiche de cotation des priorités d'attribution est renseignée à la réception du jugement en Assistance éducative.

Nous continuons à prendre en charge en priorité les 0 – 3 ans au détriment des plus âgés qui sont généralement scolarisés et bénéficient d'un regard tiers et d'une écoute extérieure quant à leur situation.

En 2025, entre 97 et 209 mineurs ont été en attente de prise en charge éducative, soit une moyenne de 178 mineurs sur l'ensemble de l'année, donnée aussi exceptionnelle que préoccupante, mais expliquée par la saisine constante des Juges des enfants et une réalité RH qui ne nous a pas permis de répondre à l'ensemble des sollicitations dans une temporalité adaptée.

Nous restons pour autant réactifs concernant les alertes signifiées par les Magistrats ou par nos partenaires dans la priorisation des attributions.

La baisse du nombre de mesures en attente fin 2025 (102 en moyenne sur les deux derniers mois) est liée à la redistribution d'une centaine de mesures aux autres services habilités du département.

Types de mesure

		NOMBRE DE SITUATIONS AU 31/12/25
Administratif(ve)	Accueil provisoire	
	Accueil provisoire jeune majeur	
	Action Educative à Domicile Renforcée - AEDR	1
	Article 223-2	
	72h ado	
	TOTAL (1)	1
Judiciaire	Assistance éducative	645
	Tutelle	
	Prise en charge validée Aide Sociale à l'Enfance	
	TOTAL (2)	645

Commentaires

A l'instar des constats réalisés ces dernières années, l'accompagnement éducatif en milieu ouvert reste essentiellement impacté par des décisions judiciaires. Les situations familiales fortement dégradées ne permettent pas, dans un premier temps, la contractualisation de l'intervention éducative, tout comme la collaboration défailante des parents peut régulièrement aboutir à une judiciarisation de la prise en charge.

Ainsi, 10 mesures d'AED ont été accompagnées en 2025, 1 seule était toujours en cours au 31 décembre.

La transformation de l'offre en milieu ouvert va amener le service à proposer des AED-R et non plus des AED.

Motifs des mesures

- Situation parentale

	NOMBRE
Problématiques du lien (rejet, abandon, délaissement parental)	84
Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	86
Abus sexuels, inceste	15
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	55
Carences éducatives (éducation, sécurité...)	209
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	34
Difficultés financières et de gestion, Condition de vie , Précarité	20
Violences conjugales	101
Addictions avec ou sans substances	60
Conflit parental	219
Retour de placement	18
Conflits familiaux	30
Environnement radicalisé	2

Commentaires

Comprendre les situations des mineurs implique d'analyser les problématiques rencontrées par les parents.

Les problématiques familiales rencontrées étant souvent complexes et multifactorielles, les deux prépondérantes dans chaque situation, sont retenues pour renseigner le tableau ci-dessus. Elles sont généralement associées et repérées à la lecture des jugements d'instauration et/ou réévaluées au cours de la 1^{ère} synthèse dite « diagnostic », après 3 à 5 mois d'intervention.

Leur analyse met en avant le fait que la première sphère des difficultés rencontrées relève de carences éducatives diverses, parfois graves, soit 46.5% des situations (38.7 en 2024).

Les conflits parentaux et familiaux restent des problématiques majeures : 26.7% contre 25.9% en 2024. Elles sont source de dissonances parentales qui génèrent une forte insécurité chez les mineurs qui y sont confrontés.

La problématique des violences intrafamiliales concerne 20% des situations accompagnées, conduisant à multiplier les liens avec les partenaires particulièrement concernés (Solidarité Femmes, ADEFO, Préfecture...). Nous sommes amenés à travailler avec les cellules VIF (Violences Intra Familiales) du Département et avons intégré le travail autour du « pack nouveau départ ».

- Problématiques manifestées par le mineur

	NOMBRE
Retard de développement	62
Troubles psychiques avérés	45
Difficultés psychologiques	245
Absentéisme, déscolarisation	69
Toxicomanie - addictions	3
Alcoolisme	0
Fugue, errance	6
Pré-délinquance, délinquance	11
Tentative de suicide	6
Radicalisation	1
Aucun trouble	183
Dif. d'apprentissage	139

Commentaires

A nouveau dans cet item, les deux problématiques principales manifestées par le mineur ont été retenues.

23% des mineurs accompagnés ne présentent pas de troubles apparents (22% en 2024). Cette donnée reste à mettre en lien avec la problématique des mineurs exposés aux tensions qui existent au sein de leur cellule familiale et notamment parentale, mais qui, pour autant, continuent de se construire en s'appuyant, entre autres, sur un étayage éducatif adapté, un tiers cohérent, loin de tout enjeu familial.

En effet, le sentiment d'insécurité est à souligner et est régulièrement évoqué dans les jugements d'Assistance Educative où la mesure d'AEMO est instaurée en lien avec des tensions intrafamiliales.

Cela renforce la nécessité d'agir dès le plus jeune âge auprès de ces enfants en veillant prioritairement à ce que les décisions du Juge aux Affaires Familiales soient appliquées ou actualisées afin de favoriser une organisation pérenne du mineur dans son nouveau cadre de vie, puis envisager la mainlevée de la mesure d'AEMO.

En revanche, près de 62% des mineurs accompagnés souffrent de troubles impactant leur développement général, de manière plus ou moins sévère ; une réflexion se poursuit à ce sujet sur les mineurs en situation de « double vulnérabilité », entre dimensions éducatives et de soins.

Sans ces situations, la résolution des dysfonctionnements familiaux peut tarder, ces derniers impactent durablement les enfants avec des conséquences multiples relevant de difficultés d'apprentissage, de désinvestissements scolaires et de signes de souffrance générant des suivis

psychologiques (CAMSP, CMPP, soins en libéral) en lien également avec l'Education nationale (RASED...).

La collaboration étroite avec les dispositifs de soins (pédopsychiatrie, DITEP notamment) doit encore être davantage structurée quant à la gestion des problématiques les plus sévères des mineurs accompagnés qui ne relèvent pas du seul accompagnement des dispositifs de Protection de l'enfance.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

Domicile	200
Autre établissement/service de protection de l'enfance	112
PAD	37
AED	52
SIE	174
STEMOI	6
AEMO	24
J.E	15
Famille	26
	646

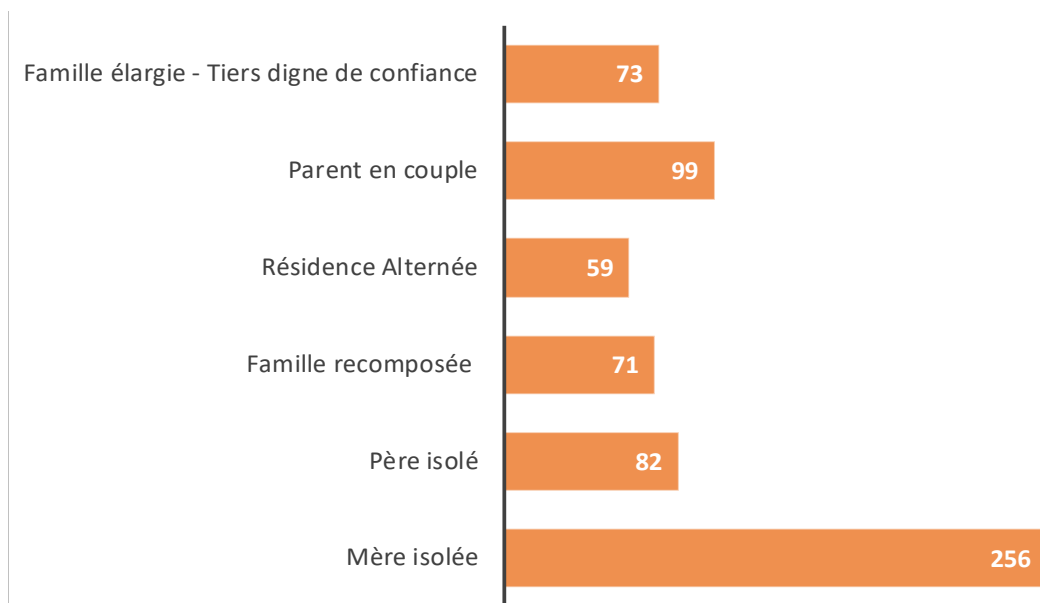
Commentaires

Tout comme les années précédentes, une majorité des effectifs du SAEMO fait suite à une évaluation des services du Conseil Départemental (RTIP, retours de placement, AED...), soit 62% contre 58% en 2024.

28% des mesures d'AEMO sont instaurées à la suite d'une investigation (SIE, STEMOI), contre 32% en 2024.

10% des instaurations interviennent par saisine directe du Juge des enfants, de la famille ou à la suite d'un déménagement, la mesure éducative restant alors active malgré le changement de département (dessaisissement ou délégation de compétence) du ou des détenteurs de l'autorité parentale.

Lieu habituel de résidence du mineur



Commentaires

Plus de 11% des mineurs résident chez un tiers digne de confiance (TDC), donnée en hausse et révélatrice d'une modalité de placement privilégiée ces dernières années. Cela va dans le sens de la Loi, de l'intérêt de l'enfant et représente une réponse à travailler au regard de la saturation structurelle du dispositif départemental.

Un travail avec le Conseil départemental de Côte-d'Or sur l'accueil des mineurs chez un TDC avait été initié en 2023 afin d'apporter un cadrage et des repères actualisés tant à destination des familles que des professionnels et des personnes qui accueillent l'enfant.

Un groupe de travail en interne a vu le jour en 2025 et devrait aboutir courant 2026 à une fiche action dédiée à l'accompagnement des TDC dans la mission qui leur est confiée par le Juge des enfants.

Près de 40% des mineurs résident chez leur mère à la suite de la séparation du couple parental, un peu plus de 15% chez leur père (donnée en légère hausse – 12% en 2024).

Plus de 15% vivent chez leurs deux parents et 20% des mineurs voient leur environnement se modifier, en étant accueillis au sein d'une cellule familiale recomposée.

Situation professionnelle du parent qui a la résidence

	Effectif au 31.12.2025
Avec emploi	404
Sans emploi	206
Retraité	27
Allocation Adultes Handicapés ou invalidité	9

Commentaires

Ces données sont stables ces dernières années ; 62% des mineurs accompagnés par le service ont au moins un de leurs deux parents en activité professionnelle.

Le pourcentage de personnes retraitées est en revanche en nette évolution (plus de 4% en 2025 pour 1% en 2024), cela pouvant correspondre à l'augmentation des accueils chez un TDC, souvent les grands-parents.

Origine géographique – Répartition

• Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF AU 31/12/2025
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non	579
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90	12
Départements limitrophes (52-10)	15
Autres départements	40
Etranger	
TOTAL	646

Commentaires

Près de 90% des mineurs suivis sont issus des différents territoires du département de la Côte-d'Or.

Nous pouvons être amenés à intervenir sur les agglomérations frontalières du département quand le parent non-détenteur de la résidence principale y vit ou dans le cadre d'une délégation de compétence instaurée par le Juge des enfants.

• Répartition par agences

	EFFECTIF AU 31/12/2025
BEAUNE	63
CHENOVE	69
DIJON	271
GENLIS	104
MONTBARD	63
TALANT	76
TOTAL	646

Commentaires

Plus de 64% des situations, 416 mineurs, sont originaires de DIJON et sa grande agglomération (Agences Solidarité Côte-d'Or de DIJON, CHENOVE et TALANT).

Pour autant, les ASCO des territoires restent fortement sollicitées :

- 9.8% pour l'agence de BEAUNE rattachée au secteur Sud (donnée en baisse en lien avec le fait que l'Acodège a cessé de prendre en charge les mesures de ce secteur à compter de d'octobre 2025),
- 9.8% pour l'agence de MONTBARD rattachée au secteur Nord,
- 16% pour l'agence de GENLIS rattachée au secteur des Vallées.

Pour rappel et dans le cadre de la transformation de l'offre, l'Acodège est amenée par la suite à intervenir sur toutes les ASCO, sauf celle de BEAUNE.

Parcours scolaire et de formation

- Scolarité et activité

**EFFECTIF au
31/12/2025**

Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	503
Scolarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	51
Accueil de jour	7
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)	20
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs...)	5
Sans activité (plus de 16 ans)	19
Déscolarisé (plus de 16 ans)	4
Moins de 3 ans	37
TOTAL	646

Commentaires

Plus de 77% des mineurs restent dans une scolarité classique, même si elle reste souvent perturbée ou remise en cause par les fragilités familiales repérées. La collaboration des parents est à ce sujet fondamentale pour maintenir la stabilité du projet professionnel ou scolaire du mineur.

Un important travail est mené avec les établissements scolaires, témoins au quotidien de l'évolution des enfants accompagnés par le Service. Ce partenariat reste primordial pour maintenir ces jeunes les plus en difficulté dans un devenir.

Seuls 3% des jeunes suivis sont sans activité, alors qu'ils sont en âge d'être scolarisés ou en formation.

Modalités complémentaires d'intervention

- L'accompagnement d'ordre psychologique

L'intervention de trois psychologues cliniciens à temps partiels (1.6 ETP puis 2.1 sur la fin de l'année) est essentielle en termes d'analyse et de préconisation, mais limitée en lien avec le

temps pris par la préparation puis la participation aux synthèses organisées sur les trois secteurs du service (555 synthèses organisées au SAEMO en 2025).

À cela s'ajoutent les temps informels consacrés au soutien apporté aux équipes éducatives ou à un travailleur social en quête de réflexion clinique, de perspectives ou de conseils au regard de la complexité des situations accompagnées par le service.

Nous avons poursuivi la diversification de nos modalités d'intervention, favorisant le regard et l'expertise des psychologues (certaines visites en présence d'un tiers, Dispositif de Remobilisation Familiale, guidance parentale, accompagnement à la gestion des traumatismes passés – « *Tourner la page* » ...). Pour autant, ces pratiques ne peuvent s'inscrire dans la continuité au regard du manque de temps imparti à la fonction de psychologue au SAEMO.

Les interventions sont ainsi caractérisées par une prédominance de clinique directe articulant analyse des situations, soutien aux équipes et appui à la production des écrits, en complément des entretiens cliniques menés auprès des familles.

Le volume conséquent des temps cliniques avec les éducateurs souligne une fonction pivot et de mise en cohérence des pratiques au sein du service sur des temps identifiés et planifiés, mais également sur des temps informels.

A cela s'ajoutent les temps de production écrite à destination des Magistrats, la participation aux réunions de fonctionnement, à la formation sur le Dossier Unique de l'Usager, aux temps de réflexion autour des projets en cours, notamment avec le développement de la modalité renforcée de l'intervention en milieu ouvert.

- L'approche médiation

Cet accompagnement, assuré par deux médiatrices familiales (1,5 ETP) est en partie sollicité par le Juge des Enfants (près de 58% des situations) ou par le travailleur social référent dans le cadre d'un échange avec le Chef de service ou à l'occasion d'une synthèse.

76 familles ont été accompagnées dans ce cadre. Si une grande majorité du travail s'effectue dans le cadre de médiations parentales, il peut également être sollicité dans le lien parent/enfant, avec les beaux-parents, les Tiers Digne de Confiance...

348 entretiens (dont certains en visioconférence, notamment quand l'éloignement d'un parent impose cette modalité de travail) ont été menés au cours de l'année 2025, temps de rencontres auxquels s'ajoutent la participation aux synthèses des familles concernées par l'approche médiation ou « pour avis », les temps d'échange avec les travailleurs sociaux, les temps administratifs (notes, rapports aux Magistrats, échanges téléphoniques...), le temps de préparation des entretiens, de réunion et d'analyse des pratiques professionnelles spécifiques à la médiation.

Il est à préciser que l'écrit transmis au Juge des enfants par les médiatrices du Service aborde uniquement les attentes et les besoins des personnes, ainsi que les accords trouvés au cours du processus.

Enfin, un travail d'orientation vers le droit commun est réalisé afin de permettre aux familles de continuer à bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation hors présence d'un service d'Assistance éducative.

- Action collective « la Cueillette des mots »

Il s'agit d'un groupe de parole pour les enfants pris dans le conflit de leurs parents ; cette approche se veut éducative et artistique.

Deux sessions ont été organisées en 2025.

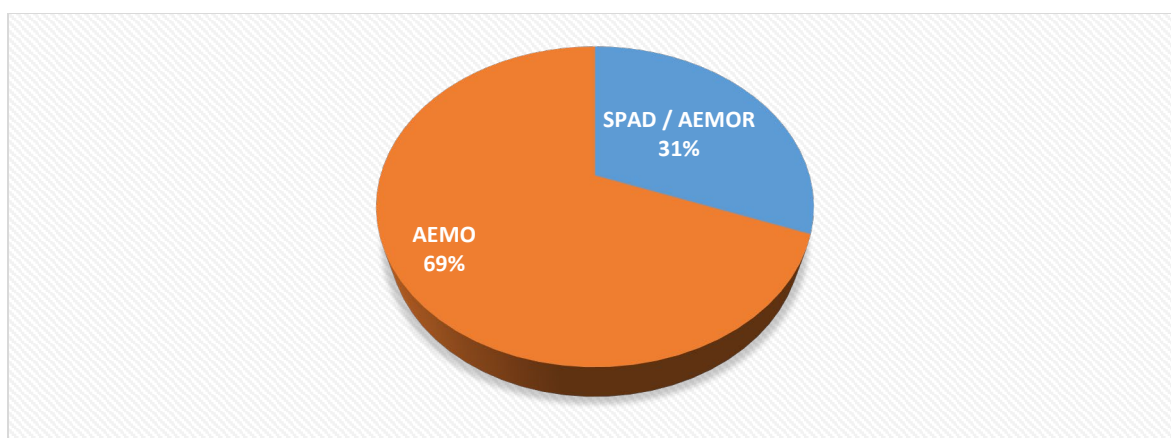
La Cueillette des Mots bénéficie depuis l'année 2025 d'un financement pluriannuel par la CAF de Côte-d'Or (pour 2025-2026-2027) ce qui permet de pérenniser l'action et de prévoir l'organisation des sessions davantage en amont.

En 2025, une première session a eu lieu en septembre-octobre au Centre Social La Passerelle à QUETIGNY et une deuxième en novembre-décembre dans une salle communale à AUXONNE.

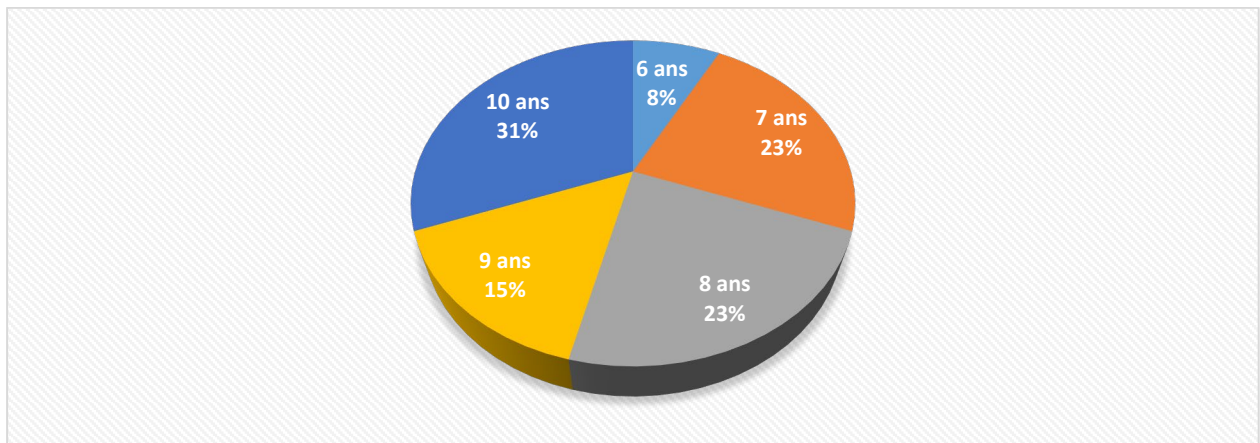
Ces sessions sont les douzième et treizième session depuis la création de l'action et elles ont concerné cette année 13 enfants et 20 parents. Il y a beaucoup de demandes sur les sessions qui se déroulent sur l'agglomération dijonnaise et les groupes qui sont ouverts sur les territoires départementaux sont plus difficiles à constituer.

Pour autant, le sens de la délocalisation des sessions reste important de manière à permettre aux enfants de bénéficier de cette action sur l'ensemble du territoire.

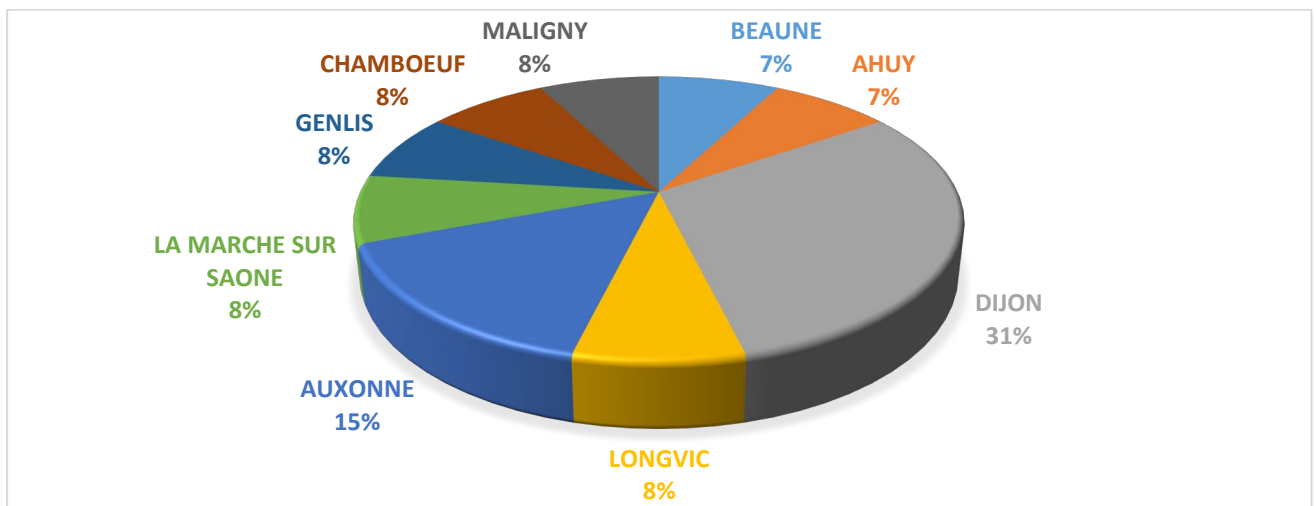
- Origine des mineurs en termes de services :



- Répartition des enfants par âge :



- Répartition par origine géographique :



- L'intervention de l'infirmière puéricultrice Diplômée d'Etat (IPDE)

94 mineurs (69 familles) ont bénéficié de l'accompagnement de l'infirmière puéricultrice en 2025 sur les trois secteurs du service (Vallées, Sud, Nord) :

Age des enfants	Vallées	Sud	Nord	Totaux	%
0-3 ans	15	29	8	52	55,3
4- 7 ans	11	14	0	25	26,6
8 - 12 ans	2	2	4	8	8,5
> 12 ans	1	5	3	9	9,6
	29	50	15	94	100,0

L'IPDE est intervenue auprès de mineurs de tous les âges et majoritairement auprès des tout petits (plus de 55% des interventions), par son expertise petite enfance identifiée.

Fréquence de l'intervention	Vallées	Sud	Nord	Totaux	%
Ponctuelle	11	16	6	33	35,1
1 à 2 x mois	17	18	5	40	42,6
1 x 15 jours	0	14	3	17	18,1
1 x semaine	1	2	1	4	4,3
	29	50	15	94	100,0

Le Service n'étant doté à ce jour que d'1 ETP d'IPDE, ses interventions font l'objet d'une évaluation des objectifs et du temps d'intervention nécessaire pour résoudre les difficultés identifiées. Un important travail d'orientation sur les dispositifs de soin de droit commun est alors initié. Il peut également s'agir d'une consultation IPDE simple, d'interventions ponctuelles pour 35% des situations.

Près de 65% des interventions sont régulières sur un temps déterminé et correspondent souvent à une nécessité de soutien et un accompagnement à la parentalité.

Motif intervention	Totaux	%
Intervention auprès des enfants	206	68,2
Parentalité	74	24,5
Intervention auprès des adultes	17	5,6
Intervention auprès des TDC	5	1,7
	302	100,0

Les motifs d'intervention de l'IPDE sont axés en grande partie auprès des enfants (consultation, observation, diagnostic, orientation ou encore coordination de soins).

L'accompagnement auprès des adultes pour les soutenir dans l'instauration ou le maintien du lien avec leur(s) enfant(s), dans leur fonction parentale et les orienter si besoin ; représente 24,5% de ses interventions.

L'intervention auprès de l'adulte au niveau de sa santé et celle auprès des TDC restent minoritaires, mais néanmoins essentielles.

- L'intervention de la TISF

En soutien à l'intervention éducative, l'activité de la TISF du Service a concerné 5' familles et 109 mineurs cette année.

Les deux axes principaux sont :

- Le soutien à la parentalité – 72 % des interventions sous différentes formes (activités en famille, ouverture sur l'extérieur, visites parents/enfants, aide aux devoirs...),
- Le logement – 22%.

L'accompagnement par la TISF peut être ponctuel et de courte durée dans le cadre d'un accompagnement physique à un rendez-vous extérieur, une aide au rangement du logement ou pour effectuer une démarche administrative.

Parallèlement, la TISF peut être amenée à participer à une action collective (la « cueillette des mots »), à des synthèses, des audiences aux réunions de service...

- L'atelier scolaire

Il a été, comme ces dernières années, géré par deux étudiants de la BSB (école supérieure de commerce de Bourgogne). Il s'agit pour eux de valider, dans le cadre de leurs études, le module IMPACT : 40 heures de volontariat à faire avec comme ambition de former des citoyens responsables et conscients des réalités qui composent leur environnement.

Selon la composition du groupe, un travailleur social du service peut se joindre à l'atelier afin d'épauler les étudiants.

Ces temps sont organisés les mercredis en fin d'après-midi sur deux heures (afin de ne pas entraver les temps sportifs ou culturels), soit 19 séances sur 2025 avec, en moyenne, 4 à 5 mineurs par séance.

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

	Nombre
Mainlevée de l'AEMO	0
Mainlevée avec maintien de l'AGBF	0
Mainlevée avec AGBF demandée	0
Mainlevée avec AED ou AED Renforcée	0
Mainlevée avec Accueil Provisoire	0
Non-renouvellement de l'AEMO	306
Non-renouvellement de l'AEMO avec SIE	2
Non-renouvellement de l'AEMO + AED ou AED Renforcée	2
Non-renouvellement de l'AEMO avec Accueil Provisoire	1
Placement par Ordonnance de Placement Provisoire - OPP	
O.P.P.	16
Placement préparé	
MECS	0
P.A.D. - AEMO R	41
Famille d'accueil	0
Autres (CEP...)	0
Incarcération / C.E.R. / C.E.F. / foyer PJJ	0
Autres motifs de sortie	
Majorité	32
Dessaisissement	75
TOTAL	475

Commentaires

Près de 65% des mesures éducatives ne sont pas renouvelées sans accompagnement spécifique par la suite, donnée en légère hausse comparée à 2024.

12% des mineurs sortants ont été concernés par une mesure de placement, ce qui représente un peu plus de 5% des mineurs accompagnés en 2025, données en nette baisse par rapport à 2024.

Sur les 57 mesures de placement :

- ✓ 72% ont été réalisées dans le cadre d'un Placement À Domicile ou plus récemment d'une AEMO-R. Ce chiffre est en hausse cette année.
- ✓ 28% des décisions de placement se sont faites dans le cadre d'une Ordonnance Provisoire de Placement (OPP), donnée en hausse par rapport à 2024.

Durée d'accueil

	NOMBRE D'USAGERS
moins de 3 mois	30
de 3 à 6 mois inclus	42
de 6 mois à 1 an inclus	104
de 1 an à 18 mois inclus	86
de 18 mois à 2 ans inclus	87
de 2 à 3 ans inclus	66
de 3 à 4 ans inclus	33
de 4 à 5 ans inclus	14
de 5 à 10 ans inclus	13
de 10 à 20 ans inclus	
plus de 20 ans	
TOTAL	475

Commentaires

Un peu plus de 73% des mesures se déroulent sur une période de deux années, chiffre comparable à 2024. Tout comme l'année dernière, la durée moyenne d'accompagnement est de 20 mois en 2025.

Cette temporalité permet d'initier un travail avec la famille, centré sur l'intérêt premier du mineur et d'instaurer de la relation éducative suffisamment sécurisante qui permettra la résolution de la situation de danger à laquelle était confronté l'enfant, quand la situation de ce dernier n'impose pas un éloignement.

3.4. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024	719
Nombre d'entrées réalisées en 2025	402
Nombre de sorties réalisées en 2025	475
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	646
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	1121
dont usagers entrés en N et sortis en N	87
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté
	Hors région
Age moyen au 31.12.2025	10
Durée moyenne d'accueil	20 mois
Liste d'attente au 31.12.2025	107

Les effectifs du SAEMO font, en très grande majorité, à la suite d'une décision judiciaire, constat régulièrement observé ces dernières années.

Le rythme des entrées et des sorties reste dense avec un taux de rotation proche de 61% en 2025. Cette donnée est en légère progression comparée à celles de ces dernières années.

La mesure d'AEMO garde un caractère généraliste et elle demeure, à ce titre, fortement sollicitée dans le cadre de l'évaluation d'un danger chez un mineur.

Comme constaté ces dernières années, les difficultés de recrutement de professionnels sur des remplacements à durée déterminée (mouvements de personnels, absences pour maladie, congés maternité...) ont fragilisé l'activité du service et expliquent en grande partie le nombre important de mineurs sur la liste d'attente.

Cela explique une nouvelle baisse de l'activité par rapport à 2025, donnée quelque peu impactée par la transformation de l'offre mise en œuvre sur le dernier trimestre de l'année.

Nous pouvons constater que notre habilitation à 842 mineurs correspond aux besoins du territoire côte-d'orien, si l'on additionne le nombre de mineurs accompagnés et ceux figurant sur la liste d'attente du service, la nouvelle organisation territoriale des accompagnements en milieu devrait amener des nouvelles perspectives en fonction de l'activité effective de 2026.

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	842	774	365	307 330	307 330	265 603	-41 727	-13,58%	86,42%
n-1 : 2024	842	719	365	307 330	307 330	276 832	-30 498	-9,92%	90,08%
n : 2025	842	646	300	286 400	286 400	249 429	-36 971	-12,91%	87,09%
du 28/10/2025 au 31/12/2025	520		65						
moyenne des 3 ans	842	713	343	289 087	300 353	263 955	-36 399	-12,12%	91,31%

Commentaires

La prise en charge des mesures en attente d'attribution reste dépendante de notre capacité à recruter des travailleurs sociaux connaissant le domaine de la Protection de l'Enfance, l'évaluation du danger et pouvant répondre aux exigences du milieu ouvert et du travail en partenariat.

Le manque d'attractivité de nos métiers freine indéniablement notre capacité à recruter des professionnels aptes à assumer la responsabilité de suivis judiciaires. Les besoins sont prégnants au regard de la liste d'attente, mais cette situation a pour effet d'impacter à la baisse le niveau global d'activité du service.

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS

4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 - MARQUANTS

Dès le mois de mars 2024, un travail autour de la nouvelle offre des interventions à domicile a été initié par le Conseil départemental avec les différents « opérateurs » habilités côte-d'oriens. Cette démarche s'est concrétisée par la publication des arrêtés préfectoraux fin octobre 2025.

Ainsi, au cours de cette année :

- L'AEMO-R a pris le relais sur une mesure de Placement A Domicile dont les fondements juridiques ont été remis en cause,
- Deux opérateurs interviennent sur chaque territoire défini en fonction des Agences Solidarité Côte-d'Or (ASCO) pour exercer les mesures éducatives en milieu ouvert. A ce titre, l'Acodège n'interviendra plus sur le territoire beaunois mais reste concernée par tous les autres,
- Le nouveau référentiel des interventions à domicile a été communiqué par le Conseil départemental.

L'actualisation du projet de service a pu se finaliser, mais devra être remise au travail en 2026 en lien avec les modifications organisationnelles générées par la mise en œuvre de la nouvelle offre départementale.

Le projet d'informatisation du dossier des personnes accompagnées, financé par le programme ESMS numérique s'est activement poursuivi. Un inventaire des données et des informations nécessaires pour les étapes de préadmission, admission et accueil des personnes accompagnées ainsi qu'un travail d'audit, de paramétrage et de reprise des données ont été réalisés, un important plan de formation par métier (plus de 400 personnes) a perduré pour soutenir l'utilisation et le déploiement progressif de l'outil et parvenir à l'informatisation complète des données administratives et sociales, des informations nécessaires à la coordination, aux transmissions, aux évaluations, aux bilans et au suivi des parcours.

Au cours de l'année 2025, l'ensemble des établissements et services sont entrés dans une phase de généralisation avec l'objectif d'atteindre les indicateurs d'usage fixés pour obtenir la subvention du programme ESMS Numérique.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

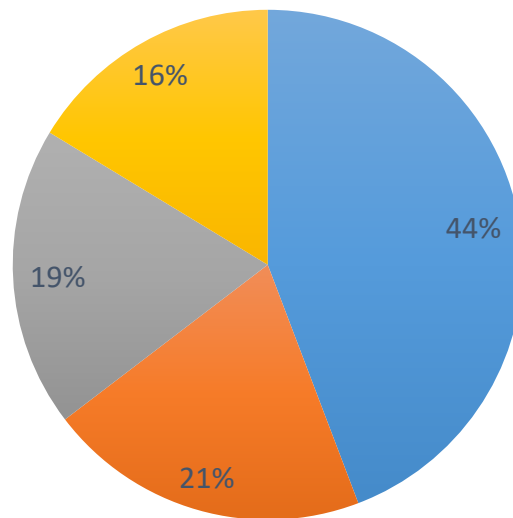
Pour la troisième année consécutive, une équipe pluridisciplinaire du service, constituée de 4 personnes, a organisé, le 21 mars un ciné-débat dénommé "La Projo". Les objectifs sont de :

- Permettre aux invités, dans le cadre d'un collectif, d'exprimer et/ou comprendre les impacts des conduites à risque et faire de la prévention,
- Sensibiliser à thématique abordée et/ ou permettre d'amorcer un cheminement,
- Inviter des membres de l'équipe du film afin de permettre une rencontre entre ces professionnels et le public,
- Favoriser l'ouverture culturelle au travers d'une sortie au cinéma,

Le film retenu cette : **Les héritières**, film réalisé par Nolwenn LEMESLE, avec un débat par la suite autour de l'égalité des chances, des relations familiales au travers de la trajectoire de deux comédiennes du film.

Ont participé à cet évènement, Nolwenn LEMESLE, la réalisatrice, les deux comédiennes principales, Tracy GOTOAS et Fanta KEBE, deux psychologues du Centre d'information et d'Orientation (CIO afin de permettre au public ciblé l'accès à la culture, la rencontre avec des professionnels du cinéma et favoriser ainsi l'expression et la libération de la parole.

LE PUBLIC



- Mineurs
- Parents /majeurs
- Travailleurs sociaux
- Autres invités (Equipes Film, Projo', Staff, Direction, intervenants)

Les mots clefs en lien avec le débat :



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE

5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025



Actions réalisées

- ✓ Poursuite du travail autour de transformation de l'offre de l'intervention à domicile en protection de l'enfance :
 - Projection organisationnelles (locaux, équipes...),
 - Suivi du référentiel communiqué par le Conseil départemental,
 - Début de la mise en œuvre sur le dernier trimestre,
 - Reprise du projet de service.
- ✓ Renouvellement de l'action collective autour de la problématique des conflits parentaux - « la cueillette des mots » :
 - Trois sessions de 5 jours,
 - Approche éducative et artistique.
- ✓ Poursuite de l'atelier scolaire les mercredis après-midi.
- ✓ La Projo'3 – Ciné-débat autour du film « Les héritières ».
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre du Dossier Unique Informatisé
- ✓ Contrôle inopiné du service par le Conseil départemental (février 2025) et travail autour des préconisations faites.
- ✓ Renouvellement de la formation sur l'accompagnement des droits de visite en présence d'un tiers – 6 jours avec Réseau
- ✓ Formation sur le thème de l'addiction et du lien parents / enfants – 6 jours avec la SEDAP

- ✓ Les « vendredis apprenant » : rencontres partenariales organisées en interne une fois par trimestre.
- ✓ Participation régulière aux « Labos de l'ASE » : temps de formation initiés par le Conseil départemental.
- ✓ 2 fiches de remontée d'événements indésirables ont été communiquées au Conseil départemental ayant généré dépôts de plainte et signalements au procureur de la République.

Commentaires

L'actualité du service en lien avec sa réorganisation n'a pas permis l'élaboration d'actions nouvelles ; nous avons fait en sorte de maintenir l'existant en attendant une stabilisation de notre activité, tant professionnelle qu'au niveau ressources humaines.

5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Echéance
Réécriture du projet de service	Juin 2026
Poursuite du travail en vue l'évaluation HAS (COFIL...)	Octobre 2026
Renouvellement de la formation sur le thème des addictions	Courant 2026 – 6 jours
Poursuite des actions collectives (cueillette des mots...)	2026
Projet Projo'4 (ciné-débat, film à déterminer)	Fin 2026
Réorganisation du dispositif : <ul style="list-style-type: none"> - Déménagement du SIE début 2027, - Installation dans un même lieu des 2 équipes d'AEMO 	Fin 2026
Finalisation d'une fiche action sur l'accompagnement des TDC	Milieu 2026

Commentaires

L'année 2026 sera avant tout une année de transition qui demandera une énergie certaine à tous les professionnels dans le souci d'atteindre les nouveaux objectifs de travail et répondre ainsi aux attentes du Conseil départemental.

RESSOURCES HUMAINES

6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS



Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	45.10	
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	45.79	
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	0	
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	4.14	
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	52	
Nombre de recrutements au cours de l'année	12	
Nombre de départs de personnes dans l'année	8	
Dont	Licenciement	
	Retraite	1
	Démission	4
	Autres	3

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	4,14
Administration/Gestion	5,61
Socio-éducatif	33
- Dont Educateur Spécialisé	29
- Dont Assistante Sociale Spécialisée	3
- Dont Technicien en Intervention Sociale et Familiale	1
Paramédical	3,04
- Dont Psychologue	2,04
- Dont Puéricultrice	1
TOTAL ETP REEL 31.12.25	45,79

Taux de qualification par catégorie d'emploi

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	/
Paramédical	/

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	3
Stagiaires non gratifiés	1
Services civiques	
TOTAL	4

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Maternité		Congé parental		Temps partiel thérapeutique		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	7	3											7	3
Direction Encadrement	86	3			1	1							87	4
Personnel Psychologique et paramédical	11	1									145	1	156	2
Personnel Socio-Educatif	1588	24	13	1	60,5	13	537	5	365	1	271	2	2834,5	46
Total 2025	1692	31	13	1	61,5	14	537	5	365	1	416	3	3084,5	55

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 10/07/2025

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

L'organisation et le fonctionnement du SAEMO favorisent la délivrance de prestations éducatives adaptées ainsi que leur développement.

Un appui logistique est proposé par les services administratifs, tout au long de l'accompagnement avec :

- Une disponibilité du Service en faveur des familles grâce à un accueil téléphonique bienveillant, à l'interface des familles et des travailleurs sociaux,
- Une continuité de prise en charge par un relais assuré par les cadres, notamment concernant les mesures « en attente » de prise en charge, et par les temps de permanences des travailleurs sociaux sur chaque secteur,
- Une interdisciplinarité avec la présence de 3 psychologues à temps partiels, 2 médiatrices familiales, 1 infirmière puéricultrice, 1 TISF et de professionnels de terrain qualifiés,

Soutien aux pratiques

Toutes les équipes éducatives du dispositif bénéficient de ce soutien ; c'est un temps de travail obligatoire qui se déroule 1 fois par mois sur des séances de 3 heures et qui permet une réflexion globale sur les mesures exercées, un soutien aux travailleurs sociaux, une harmonisation des pratiques et des garanties supplémentaires face aux enjeux émotionnels et aux mouvements transférentiels liés à la mission.

Continuité des interventions,

Les travailleurs sociaux du SAEMO bénéficient d'une autonomie dans leurs interventions. Pour autant, ils restent dans l'obligation de communiquer leurs inquiétudes ou les éléments préoccupants qu'ils peuvent observer, au cadre présent et au Magistrat de manière réactive.

Ces éléments d'observation sont consignés dans les dossiers à présent informatisés des personnes accompagnées afin d'assurer une continuité dans la prise en compte de la situation familiale, notamment quand une personne autre que le référent est amené à intervenir (temps de permanence).

Entretiens professionnels

Le planning des entretiens professionnels a été suivi et les personnes devant être rencontrées en 2025 l'ont été.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
7	7 NC	5 F 2 H	Socio-éducatif (7)	Visites en présence d'un tiers	42	RESEAU
8	8 NC	7 F 1 H	Socio-éducatif (8)	Accompagner les professionnels de la protection de l'enfance face aux conduites addictives de leurs publics	21	SEDAP
1	NC	F	Socio-éducatif	Praticien en PNL	35	PSYNAPSE
1	NC	F	Socio-éducatif	Gestion de la violence	21	GRIEZIT
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	La sexualité à l'adolescence, de la découverte de soi à la mise en danger	15	FN3S
13	13 NC	12 F 1 H	Socio-éducatif (13)	Présentation et prise en charge de l'obésité	3	RéPPOP-BFC
5	5 NC	5 F	Socio-éducatif (5)	La justice des Mineurs	3	ASE +PJJ
1	NC	F	Socio-éducatif	Administrateur Ad'hoc	3	ASE
5	5 NC	5 F	Socio-éducatif (5)	Le Tiers Digne de Confiance	3	ASE
3	3 NC	3 F	Socio-éducatif (3)	Liens d'attachement, la sécurité affective à tout prix	14	Action Sociale
11	11 NC	8 F 3 H	Socio-éducatif (11)	Dispositif Mobile	3	SEDAP
1	C	H	Direction et encadrement	Commission Protection de l'Enfance	3	CREAI
1	NC	F	Socio-éducatif	45ème Assises Nationales du CNAEMO : centralisation, décentralisation au carrefour des paradoxes, une dualité à inventer	17	CNAEMO
1	C	H	Psychologue & Paramédical	53ème congrès	16	AFTCC
2	2 C	1 F 1 H	Direction et encadrement (2)	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Coursus management	14	DIPSO'S Management
4	4 C	1 F 3 H	Direction et encadrement (4)	Séminaire des chefs de service de l'Acodège : Coursus management	14	DIPSO'S Management
1	C	H	Direction et encadrement	Cercle des managers	7	NEXEM
22	22 NC	18 F 4 H	Socio-éducatif (22)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO	7	Interne
11	2 C 9 NC	6 F 5 H	Direction et encadrement (2) Administration et Gestion (2) Socio-éducatif (7)	Manipulation Extincteurs	3	Mr RICHARD

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

L'évaluation du service, selon le nouveau référentiel de la HAS, est planifiée sur les dernier trimestre 2026. Un important travail est en cours et nous veillons à une co-construction avec nos équipes afin d'être dans un processus d'amélioration de nos pratiques.

La mise en place de la prestation de l'AEMO renforcée est en cours, en lien le service AEMO afin de répondre aux attentes du Conseil départemental en ce qui concerne l'Acodège, à savoir accompagner :

- 520 mineurs en AEMO simple (au lieu de 842),
- 165 mineurs en AEMO renforcée (au lieu de 73).

Cette transition est amorcée, mais s'entend sur un temps long avec une indispensable coordination avec les autres opérateurs du territoire côte-d'orien, le Conseil départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les Magistrats de l'enfance.

Cette réorganisation des services fait néanmoins face, comme les autres services du champ de la Protection de l'Enfance au niveau national, à une crise liée au manque d'attractivité des métiers du social.

Axes de développement

Ce contexte de transition génère un important accompagnement au changement qui va nous demander du temps et un travail d'information conséquent auprès de nos équipes.

De plus, en cohérence avec la loi du 7 février 2022, les orientations associatives et les objectifs fixés dans le futur CPOM, il va nous falloir veiller à :

- La mise en œuvre de l'AEMO Renforcée et la poursuite de l'AEMO simple, les modalités d'accompagnement devant être travaillées avec nos équipes (mesures dédiées, mesures modulable),
- La poursuite de la diversification de nos modalités d'intervention afin de répondre aux spécificités des problématiques familiales rencontrées,
- La poursuite de la mise en œuvre le logiciel de gestion des dossiers,

- Renforcer les capacités d'intervention et le travail interdisciplinaire en diversifiant les compétences au sein des services.

2026 verra un nouveau CPOM s'élaborer, au sein duquel le SAEMO de l'Acodège restera force de propositions et prendra une nouvelle place et de nouvelles modalités d'intervention avec une nécessité renforcée de mutualisation avec les autres acteurs de terrain dans un souci de cohérence de l'action menée dans l'intérêt des mineurs accompagnés et de leurs familles.

Il faudra pour ce faire que ces mineurs et familles en souffrance puissent s'appuyer sur des équipes et des organisations qui auront su préserver, par un soutien des pouvoirs publics, une dynamique professionnelle effective, les conséquences du contexte économique social dégradé nous y obligent.

À Dijon, le 24/04/2026

Patrice Durovray,
Directeur Général

Antoine Chauvel,
Directeur du SAEMO

**Acodège**
Construisons avec nos différences

Service financé par

**Côte
d'Or**
LE DÉPARTEMENT



www.acodege.fr

SAEMO
19, rue Jean-Baptiste Baudin - BP
51838
21018 DIJON Cedex
03 80 67 76 72
aemo@acodege.fr

